

Tarif D

Qui est concerné ?



- Les professionnels sans bac ordures ménagères
- Les professionnels qui souhaitent un bac commun avec l'habitation (si les adresses respectives sont strictement identiques par justificatifs fournis)

Comment est calculée la redevance ?

Part forfaitaire annuelle



Quels sont les services compris dans la part forfaitaire ?

- La collecte du tri au porte à porte et son traitement
- La collecte du verre en points d'apport volontaire,
- L'accès aux bennes gratuites en déchetteries
- La collecte des biodéchets en points d'apport volontaires
- Le traitement et la valorisation des déchets recyclables,
- Le traitement et la valorisation des biodéchets
- Le traitement et la post-exploitation des déchets produits stockés au Centre d'Enfouissement Technique